



ACOM FRANCE
ASSOCIATION DES COMMUNES MINIÈRES DE FRANCE

Aux Maires des communes minières

N/REF : JPK/ADe/LD

Liévin, le 8 novembre 2017

cher

Madame, Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la **réforme du code minier**. Cette réforme bien qu'annoncée depuis juillet 2012 n'a toujours pas aboutie malgré les divers projets de loi qui se sont succédé. Or, il s'avère que cette réforme est indispensable, le code minier étant devenu aujourd'hui obsolète. Elle est **particulièrement nécessaire en ce qui concerne l'après-mine et notamment l'indemnisation des dommages miniers**.

La réforme du code minier est attendue par beaucoup depuis maintenant plus de 5 ans. C'est pourquoi l'Association des Communes Minières de France a décidé de lancer une **pétition pour demander à ce que la réforme du code minier soit enfin menée à son terme.**

Aussi, par la présente je sollicite votre appui et vous demande de bien vouloir signer la pétition ci-jointe. Je me permets également de vous demander de faire circuler et signer la pétition au plus grand nombre (élus, citoyens, etc.).

La pétition signée sera à retourner à notre secrétariat par courrier ou par mail :

ACOM France
Hôtel de Ville - BP 49
62801 LIEVIN CEDEX
acom.france@nordnet.fr

L'association se chargera de communiquer la pétition et les signatures obtenues au Président de la République et aux Ministres concernés.

Comptant vivement sur votre soutien et vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie de croire, **Madame, Monsieur le Maire**, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Très amicalement,

Je compte sur vous !

Jean-Pierre KUCHEIDA, Maire de Bambiderstroff

Courrier Arrivé

20 NOV. 2017

1 Place de la Mairie

57690 Bambiderstroff
Président de l'Association des Communes
Minières de France,
Député et Maire honoraires

PÉTITION

Réforme du code minier L'APRÈS-MINE

Nous demandons à Monsieur le Président de la République, à Monsieur le Premier Ministre, à Monsieur le Ministre de l'Économie et à Monsieur le Ministre de l'Écologie de mener à son terme la réforme du code minier.

En effet, cette réforme du code minier est annoncée depuis juillet 2012. Depuis cette date, les projets de loi se sont succédé sans jamais aboutir. La dernière proposition de loi a été adoptée en première lecture par l'Assemblée Nationale le 25 janvier 2017 et a été transmise au Sénat. Pourtant, le texte n'est toujours pas à l'ordre du jour du Sénat, le projet semble compromis.

La réforme du code minier est attendue par beaucoup (élus, associations, particuliers, entreprises minières, etc.) depuis maintenant plus de 5 ans. En effet, le code minier est devenu aujourd'hui obsolète et nécessite une refonte totale. Il est particulièrement **nécessaire de créer un volet spécifique APRÈS-MINE qui permette notamment d'améliorer l'indemnisation de tous les dommages miniers.**

Signataires :

Nom	Prénom	Fonction / Qualité (élu, citoyen, etc.)	Adresse	Signature

Pétition à retourner à :
ACOM France
Hôtel de Ville
BP 49
62801 LIEVIN CEDEX
acom.france@nordnet.fr